

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire régulièrement tenue par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le vendredi, 14 mars 2014 à compter de midi onze minutes (12 :11 heures), au lieu habituel des séances du Conseil municipal, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Mesdames les Conseillères, Lucie Beaudoin, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez sont absentes et excusées.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes aux présentes.

1. Constat de l'avis de convocation, du quorum, ouverture de la séance

L'avis de convocation et le quorum sont constatés. Le Maire ouvre la séance à midi onze minutes (12:11 heures) pour traiter des seuls sujets suivants :

Ordre du jour

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum
2. Avis de motion n° 2009-003-1 pour modifier le règlement de lotissement n° 2009-003 (Redevances pour parcs et terrains de jeux)
3. Autorisation de signatures – demande de subvention à Desjardins jeunes au travail pour la MCT
4. Appui et contribution financière au projet de la Maison des jeunes *La Traversée* (skatepark)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

* * * * *

2. Avis de motion n° 2009-003-1 pour modifier le règlement de lotissement n° 2009-003 (Redevances pour parcs et terrains de jeux)

**Avis de motion n° 2009-003-1
Pour modifier le règlement de lotissement n° 2009-003**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement de modification n° 2009 003-1 modifiant le règlement de lotissement n° 2009-003.

Ce règlement de modification a pour objet de supprimer à l'article 5.1 dudit règlement n° 2009-003, le texte du 1^{er} alinéa pour le remplacer par : *aux fins d'établissement, d'amélioration ou d'agrandissement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels* et aussi de supprimer deux phrases du deuxième paragraphe à l'article 5.3 de ce même règlement pour les remplacer par : *Ce fonds ne doit être utilisé qu'aux fins suivantes : établissement, amélioration ou agrandissement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, comprenant entre autres l'achat d'équipement de jeux, l'achat et la plantation d'arbres et autres végétaux et l'aménagement et/ou la construction d'équipement ou de bâtiment en rapport avec les activités du parc, du terrain de jeux ou de l'espace naturel.*

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 14 mars 2014.

RÉSOLUTION 2014-03-105

**Autorisation de signatures
Demande de subvention pour la
Maison de la culture et du tourisme de la
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance et est d'accord avec l'offre d'emploi et la demande de subvention préparées par l'agente en développement culturel et touristique de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, madame Isabelle Grondin, à Desjardins jeunes au travail (Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire) par le biais de Carrefour jeunesse-emploi de la Vallée-du-Richelieu et en vue de l'embauche d'un(e)

Procès-verbal Séance extraordinaire du 14 mars 2014

étudiant(e) comme préposé(e) à l'accueil à la Maison de la culture et du tourisme de la Municipalité dédié à l'accueil des visiteurs concernant les attraits touristiques et en application du Plan de développement touristique 2014-2015 de la Municipalité subventionné en partie par le Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution, tout comme ledit formulaire d'offre d'emploi et de demande de subvention;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le Maire et la directrice générale à signer tous les documents en rapport avec ladite demande et la présentation à Carrefour jeunesse-emploi de la Vallée-du-Richelieu par l'agente de développement culturel et touristique dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-03-106

Appui et contribution financière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au projet de la Maison des jeunes La Traversée Skatepark à Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que les Membres du Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu ont pris connaissance, qu'ils sont d'accord et appuient le projet d'installation par l'organisme à but non lucratif, la *Maison des jeunes La Traversée*, d'un skatepark sur le terrain situé au 1060, rue du Moulin-Payet, une propriété de la Municipalité et laquelle pourra en assurer la pérennité après la réalisation dudit projet intitulé *Skatepark St-Antoine* présenté pour une aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu par ladite *Maison des jeunes La Traversée*;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et appuie l'organisme la *Maison des jeunes La traversée* dans son projet intitulé *Skatepark St-Antoine* et demande à l'autorité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu de bien vouloir l'accueillir favorablement en accordant audit organisme l'aide financière demandée pour sa réalisation;

Que ledit Conseil municipal autorise une contribution financière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au montant total de 15 000 \$ pour la réalisation dudit projet si celui-ci est accueilli favorablement dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Période de question (s)

Aucune personne du public n'est présente dans la salle. Aucune question.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-03-107

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion proposée par monsieur Bernard Archambault, appuyée par madame Dominique Rougeau, la séance est levée à midi quarante-cinq minutes (12 :45 heures).

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Élise Guertin,
Secrétaire-trésorière et directrice générale